

Enquête publique - Place de la Fontaine

De: Jean Jacques BOUDAL <jean-jacques.boudal@orange.fr>
Envoyé: jeudi 13 avril 2023 11:01
À: Enquête publique - Place de la Fontaine
Objet: construction place de la fontaine

Bonjour,


Je suis complètement opposé à ce projet. Il y a sûrement dans le centre d'Aurec des locaux vacants qui pourraient être regroupés et aménagés pour correspondre aux surfaces souhaitées par de nouveaux commerces. Cette place est importante pour "l'aération du quartier". Pourquoi ne pas joindre ce projet à celui de halle couverte place des Hêtres?

Enfin, je déplore que la commune devienne le premier cabinet immobilier d'Aurec. Est-ce bien son rôle?

J-Jacques Boudal

13/04/23

J- suis contre ce projet. Je suis
exactement du même avis que la
personne avant moi Véronique De Costa Martins



M^{me} Boudarel Marguerite
1412 Rue des Tulleries
43410 Auzac St Jore

Enquête publique - Place de la Fontaine

De: Frery Berangere <bfrery@yahoo.fr>
Envoyé: jeudi 13 avril 2023 15:36
À: Enquête publique - Place de la Fontaine
Objet: place de la Fontaine

Bonjour,

suite à l'enquête publique relative au déclassement du domaine public place de la Fontaine, je suis très favorable à cette initiative et aux nouveaux projets prévus !

Cela va permettre de redynamiser le centre-ville d'Aurec.

Je vous laisse mes coordonnées si besoin:

Mme ROMIER Bérangère
6 route de Nurols
43 110 AUREC SUR LOIRE

tel: 06-64-44-34-47

Enquête publique - Place de la Fontaine

De: celine defour <defour.celine25@gmail.com>
Envoyé: jeudi 13 avril 2023 16:42
À: Enquête publique - Place de la Fontaine
Objet: Enquête publique

Je souhaitais faire part d'un avis défavorable concernant le déclassement du domaine public Rue de la Fontaine. L'espace en question offre une dynamique de vie à la commune notamment lors des puces du dimanche. Par ailleurs, d'autres locaux inhabités ou inutilisés pourraient sans doute offrir des opportunités.
Cordialement.

Aurec Environnement

Aurec sur Loire

Le 11 avril 2023,

Enquête publique portant sur le déclassement du domaine public Place de la Fontaine

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant qu'association œuvrant pour la défense de l'environnement à Aurec sur Loire, nous nous interrogeons sur la nécessité de déclassement de la Place de la Fontaine afin d'y construire des locaux commerciaux et éventuellement des habitations.

Force est de constater que de nombreux locaux sont vacants à proximité de cette place. Il semble que plusieurs boutiques envisagent une cessation d'activité dans les mois à venir. Ce projet n'a pas lieu d'être puisque la commune envisage de créer une halle couverte pour recevoir et pourquoi pas installer des commerçants. Et la décision de création d'une zone commerciale en entrée de ville ne favorisera sûrement pas la survie de nos commerces de proximité.

Nous constatons que les choix récents d'installations de commerces se font systématiquement le long de l'axe routier principal. Ainsi l'accès en voiture au plus près des magasins est largement facilité, ce qui va à l'encontre des recommandations actuelles en matière de déplacements et qui favorise la désertification du centre historique et la perte de l'âme de village. Ce déclassement et cette construction contribuent à notre sens, à une perte précieuse d'espace public au profit de privés et participent à la destruction du corridor commercial entre l'hypercentre et le château.

Aussi nous nous inquiétons de la minéralisation d'un espace comptant aujourd'hui plusieurs arbres. L'importance de la préservation de nos arbres ne devraient plus être à prouver. Cette végétation constitue, en effet des îlots de fraîcheur indispensables à préserver. A l'heure où plusieurs communes font le choix de stopper toute construction face à l'urgence climatique, nous avons le sentiment que localement nous ne prenons pas les mesures adaptées à notre époque.

Au regard de tous ces éléments, nous nous exprimons en défaveur de la procédure de déclassement de la place de la fontaine.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos arguments et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau d'Aurec Environnement

Famille Freyssinet Pasciuto
43 avenue de Firminy
43110 Aurec sur Loire

Monsieur Yves Chavent
Mairie d'Aurec sur Loire

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Nous vous sollicitons à nouveau, en lien avec le projet de la municipalité concernant le déclassement du domaine public de la place de la Fontaine. Nous voudrions porter à votre connaissances de nouvelles remarques et questionnements.

Tout d'abord, dans un article en ligne du journal Le Progrès datant du 03/04/2023 (copie ci-jointe), visant à informer les aurécois de l'ouverture d'une enquête publique , il est stipulé que la surface commerciale de 250m² pourrait **abriter au minimum 2 commerces:**

*«il est à noter que le projet de l'immeuble n'est pas encore arrêté et que les places de stationnement existantes ne sont pas concernées. Le bâtiment pourra comprendre au maximum un étage et **contiendra au moins deux surfaces commerciales.** Plusieurs commerçants aurécois se sont déjà montrés intéressés par les surfaces importantes du projet, les locaux commerciaux disponibles sur la commune s'avérant trop exigus pour les usages modernes. »* (extrait article en ligne du progrès du 03/04/2023).

Aussi il semblerait que la municipalité souhaite rendre possible, dans ce local, l'implantation d'**au moins 1 plus grande surface commerciale.**

Cela signifierait alors que les autres potentiels commerces intégrant le projet, seraient de plus petite taille. Or, nous revenons encore une fois sur le fait qu'il existe des locaux vacants en proximité directe (avenue de Firminy et centre bourg) qui pourraient sans doute faire l'objet d'études pour accueillir ces dits commerces. **Nous ne comprenons donc pas la nécessité de construire un bâti si grand (250m²) sur une parcelle de 475 m²** (suivant surface plan géomètre fourni au dossier de présentation par la mairie).

Cette surface de 250m² correspond-elle a un réel besoin?

Construire plus petit limiterait les désagréments pour l'ensemble du voisinage, et permettrait de dégager plus d'espace de circulation piétonne tout en conservant plus d'arbres et végétaux déjà présents sur le site, favorisant ainsi une meilleure végétalisation de cet espace.

Enfin, nous rajoutons qu'une demande de subvention a été faite (cf conseil municipal du 07/11/22) afin de réaliser une **halle commerçante place des hêtres.**

Nous nous questionnons plus précisément sur la possibilité d'intégrer ces surfaces commerciales à proximité directe ou dans cette halle.

Une étude a-t-elle été faite à ce sujet et quelles en ont été les conclusions?

Toutefois si un problème de concurrence ne permettait pas l'implantation de commerces sédentaires au sein ou à proximité directe de cette halle, comment expliquer que la municipalité ait pu vendre des terrains à une grande enseigne alimentaire pour qu'elle s'implante en face d'une autre grande enseigne alimentaire déjà existante? Et comment expliquer que tous les vendredis après-midi durant le marché place de l'Europe, un boulanger soit présent en face d'une boulangerie sédentaire?

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos remarques et questionnements et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de notre respectueuse considération.

Famille Freyssinet Pasciuto

Réforme des retraites

Retrouvez-nous sur LinkedIn

Aurec-sur-Loire

Une enquête publique pour le déclassement de la place de la Fontaine

Ouverte le 29 mars dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, elle se poursuit jusqu'au 13 avril.

David PETIOT - Hier à 17:00 - Temps de lecture : 2 min



La place de la Fontaine fait l'objet d'un projet d'aménagement d'un bâtiment à usage commercial et d'habitation. Photo Progrès/David PETIOT

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, dispositif gouvernemental visant à améliorer la qualité de vie dans les petites localités et auquel la commune est éligible depuis 2021, la municipalité a établi un projet visant à bonifier le fonctionnement

général du centre-ville et redynamiser ses commerces.

L'emplacement est pour le moment classé en voie communale

Un des pans de ce projet consiste en la réalisation d'un immeuble à usage de commerces et d'habitations sur une emprise de 250 m² sur une partie de la place de la Fontaine. Néanmoins, cet emplacement est pour le moment classé en voie communale.

Afin de pouvoir lancer le projet, la mairie se doit de lancer une procédure de déclassement de la place afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune avec la création d'un numéro de parcelle et un bornage réalisé par un géomètre expert, procédure qui requiert la mise en place d'une enquête publique.

Les Aurécois ont donc jusqu'au jeudi 13 avril pour présenter leurs remarques, soit par courrier à la mairie, soit en venant rencontrer le commissaire enquêteur qui tiendra une permanence, jeudi 13 avril, de 14 à 17 heures.

Des commerçants déjà intéressés

Il est à noter que le projet de l'immeuble n'est pas encore arrêté et que les places de stationnement existantes ne sont pas concernées. Le bâtiment pourra comprendre au maximum un étage et contiendra au moins deux surfaces commerciales. Plusieurs commerçants aurécois se sont déjà montrés intéressés par les surfaces importantes du projet, les locaux commerciaux disponibles sur la commune s'avérant trop exigus pour les usages modernes.

Enquête publique relative au déclassement pour partie de la place de la Fontaine, jusqu'au 13 avril. Permanence du commissaire enquêteur, jeudi 13 avril, de 14 à 17 heures. Les Aurécois peuvent déposer leurs remarques à cette occasion, en mairie, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, ou par mail à l'adresse : enquetepublique@mairie-aurec.fr

Si habitation
le PLU stipule
qu'il leur
faut 10 2
place de
stationnement /
logement !
Où ? sur cette
parcelle si
250 m² déjà
occupés.

Famille Freyssinet Pasciuto
43 avenue de Firminy
43110 Aurec sur Loire

Monsieur Yves Chavent
Mairie d'Aurec sur Loire

A l'attention du commissaire enquêteur

Monsieur,

Je vous sollicite, en solidarité avec mes voisins, car nous avons pris connaissance du souhait de la municipalité de faire déclasser du domaine public au domaine privé, la place de la Fontaine d'Aurec sur Loire..

Habitants d'Aurec, pour certains en proximité directe de cette place, nous vous faisons part des questionnements et réticences qui sont les nôtres.

La place de la Fontaine est aujourd'hui un lieu public qui accueille le dimanche matin une brocante et les mercredis et vendredis matin un primeur.

Cette place a également servi d'extension du « grand marché » du vendredi durant la période du covid. C'est en plus un lieu de desserte (départ) d'un bus et un lieu de rencontre face au coeur de ville.

Aussi, nous ne comprenons pas la proposition qui est faite de déclasser du domaine public une **place qui est actuellement utilisée par les Aurécois**.

Nous souhaiterions également comprendre au **profit de qui** se ferait ce déclassement :

- Les demandes pour y construire un ou des locaux commerciaux sont-elles nombreuses et fréquentes?
- Y a-t-il de nombreux porteurs de projets?
- Dans le cas où il s'agirait simplement d'un transfert de commerce (d'un lieu à un autre), quel serait **le bénéfice pour les Aurécois** d'un tel investissement financier ?

D'autre part, le dossier révèle que la demande de déclassement est associée à la création d'un bâtiment **d'une surface d'environ 250m²** au sol pouvant **abriter 2 surfaces commerciales**.

Nous nous questionnons sur la nécessité de construire de nouveaux commerces alors même que plusieurs locaux dans Aurec (bourg ou près de la place) sont aujourd'hui vacants voir en vente.

Nous nous questionnons d'autant plus que nous avons observé la difficulté de certains commerces à pérenniser leurs activités.

Quel serait alors le bénéfice, pour les Aurécois, d'investir dans de nouveaux bâtis commerciaux qui pourraient s'avérer vides au bout de quelques années?

La **question financière** doit également être soulevée. Qui est à l'origine du financement (public et privé) et quelles en seraient les conditions?

Nous souhaiterions ainsi qu'une **étude** soit menée sur la possibilité de réhabiliter un certain nombre de locaux vacants du cœur de ville et le long de l'avenue de Firminy afin de les rendre plus adaptés aux usages des commerçants. Si, toutefois, cette étude avait déjà été réalisée, nous aimerions qu'elle soit portée à notre connaissance dans son intégralité.

Dans le même ordre d'idée, en lien avec le dispositif « Petites villes de demain » dans lequel s'est inscrit la ville, des études ont été conduites au sujet de la création d'une halle marchande. Cette étude, réalisée par le cabinet Citadía, a pris en compte des critères dont finalement 5 ont été portés à notre connaissance (surface disponible, visibilité du secteur, proximité avec le cœur commerçant, impact sur l'offre de stationnement, impact sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère).

Nous demandons à ce qu'une **étude** de ce type soit menée sur ce projet de construction d'une surface commerciale de 250 m² au sol + possibilité de 2 logements en R+1, pour **justifier de la nécessité d'intervenir sur cette place de la Fontaine.**

De plus, si **des logements sont élevés en R+1**, le PLU stipule qu'une ou deux **places de stationnement** doivent leur être attribuées.

Si tel était le cas, combien de places de stationnement resterait-il pour les Aurécois sur le parking jouxtant la parcelle en projet de déclassement?

Cela sans compter que des places seront peut être nécessaires pour les commerçants (livraisons, déchargements...).

Quel sera donc l'impact final de cette démarche sur l'offre de stationnement? Quelles conséquences pour les commerces du bourg si les potentiels clients ont moins de facilités pour se garer ?

En outre, nous nous questionnons sur l'**impact** architectural et **paysager** d'une construction de 250 m² **sur une petite place** d'entrée de ville, qui risque alors de passer « d'aérée et végétalisée » à « fermée et minéralisée ».

Aussi, la construction d'un nouveau bâti ne va-t-elle pas à l'encontre des logiques environnementales actuelles qui passent par la végétalisation des espaces publics ? Comment maintenir un espace végétalisé, aéré, sur une parcelle de 475 m² accueillant un bâtiment de 250 m² (et du stationnement pour les logements en R+1 et les commerces concernés) ?

La question est d'autant plus légitime qu'il s'agit, faut-il le rappeler, de la place face à la mairie, situation censée être une entrée de ville identifiable et révélant les « couleurs » de la ville. Si la place venait alors à être « fermée », cela ne nuira-t-il pas au repérage facile et rapide de la mairie, depuis l'avenue de Firminy en provenance de Semène?

Pour rappel, il existait autrefois, des commerces et bâtiments en ce lieu. Une **municipalité précédente a alors fait le choix de les supprimer** et de créer en ce lieu une place aérée : le symbole en a été la fontaine à laquelle sont attachés certains Aurécois qui préféreraient la voir revivre comme symbole d'une ville d'eau .

Pour terminer, nous précisons qu'une **construction en R+1** (peut-être avec balcons?) aura un réel **impact sur la vue** des maisons individuelles des alentours : la vue qui pouvait être celle de la colline, du château ou simplement dégagée pourra, selon la nature du projet, devenir celle d'un mur avec un potentiel vis-à-vis. Qu'en sera-t-il aussi de la luminosité et de l'ensoleillement pour ces mêmes habitations ? Une dépréciation financière de ces biens immobiliers pourrait alors s'en suivre au détriment de ces riverains.

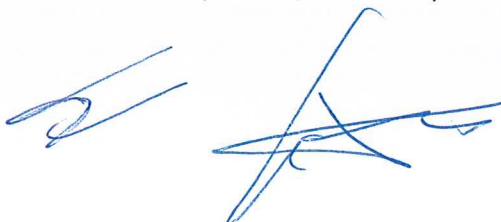
Au regard de ces éléments et incertitudes liées à ce projet, nous vous sollicitons afin de procéder **à une nouvelle enquête publique.**



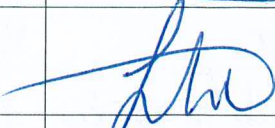
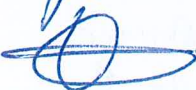
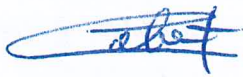
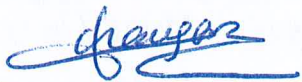
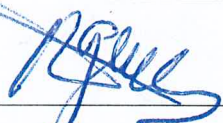


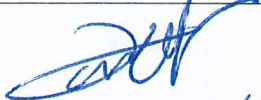
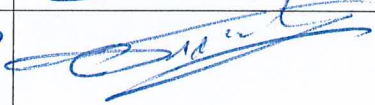


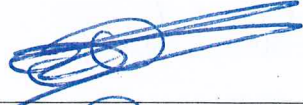


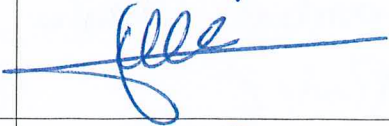

Dès lors que des réponses à nos questions et requêtes auront été portés à notre connaissances, nous serons en mesure d'étudier convenablement la proposition de déclassement du domaine public, de la place de la fontaine.

En cas **de refus** de proposer une nouvelle enquête publique en portant plus d'éléments à notre connaissance, nous nous **exprimons en défaveur de la procédure de déclassement** de la place de la fontaine du domaine public au profit du domaine privé.

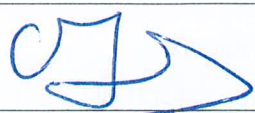
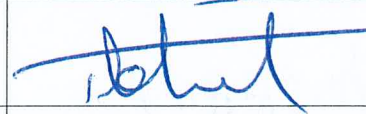

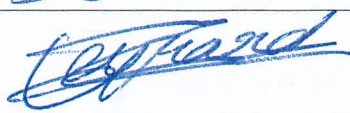


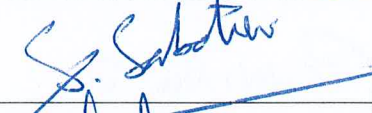
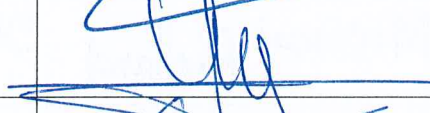
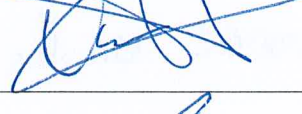


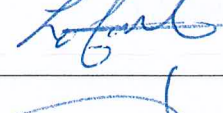
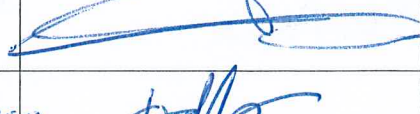




Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos requêtes et doléances, et vous prions de croire, monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de notre respectueuse considération.

Famille Freyssinet Pasciuto

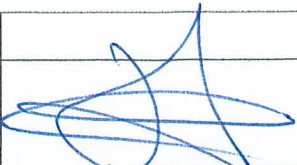
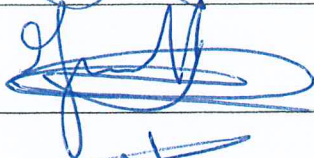
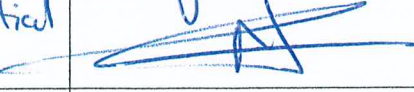
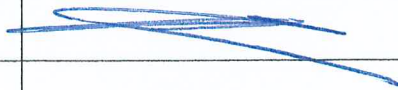




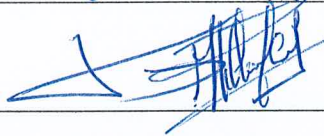
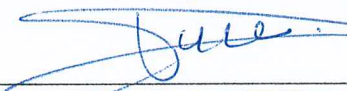



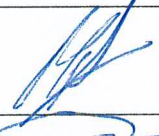
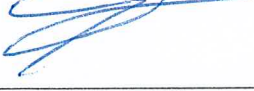


DABIBABI	BOUZID	
DABIBABI	FATMA	
2, ROUTE De la faye 43110 AUREC SUR LOIRE		
230 Route de la faye 43110 Aurec	Mme VERICEZ	
263, route de la faye	CABOT	
493 Route de la faye 43110 AUREC	GARNIER GRANGER	
493 Ate de la faye 43110 AUREC	GARVIER	
534 route de la faye 43110 Aurec	Marion Esabelle	
560 R ^{te} de la faye	DENIS 102	
430, Rue des Tuleries	DARLET. C.	
406 Rue des TUILLERIES	TRANCHARD M ^{me} T ^{me}	
491 Rue des Tuleries	COLOMBET	
642 Rte de la faye Caul	TRIOUVAINE	
86 Rue St Geneix	Ferriol / Passos	
rue de la Plaine	Passos Marcia	
17 Rue de la Roiree / Minee	SARRON Stephanie	
34 chemin des mischers Aurec	Jouve Fabien	
34 chemin des Noisetiers Aurec	Jouve chrystelle	

11 chemin du Bœuf	CONRAGE	CE
38 rue de la rivière	MAURIN Christophe Verdadeiro Milène	MAURIN
522 rue de la Rivière 43110 AUREC	KIAMENGA Solène MOULIN Antoine	MAURIN
500 rue de la rivière 43110 Aurec	BARRIOL Georges	Barriol
484 Rue de la Rivière 43110 Aurec	ANATO Olivier	Anato
167 rue de la rivière 43110 Aurec/Loire	RICHAUD Dominique	Richaud
164 rue de la rivière 43110 Aurec/Loire	FAURE Michèle	FAURE
2 rue de la rivière 43110 Aurec sur Loire	BERNARD Alexandre	Berne
188 rue de la plaine 43110 Aurec sur Loire	PEYRE Paul	Peyre
26 rue du 8 mai 43110 Aurec	Barbier Maurice	Barbier
26 rue du 8 mai 43110 AUREC/LOIRE	DALMASSO FAULIAT	Dalmasso
Viellen/Bortolima	26 rue du 8 mai Aurec	Viellen
Du Pin Daniel	10 Rue du 8 mai Aurec	Du Pin
Du Pin Marie	10 Rue du 8 mai Aurec	Du Pin
AuT Daniel	171 rue du 8 mai	AuT
COMTE celine	421 rue du 8 mai	COMTE
Comber Christian	6 impasse Les crozes	Comber
Rodé C	80 Rue du 3 Branc	Rodé

Journées Rose	130 Avenue de Verdun	
NOHARET Thibaud	13 rue de Loire	
Bouette Pauline	4 rue des maunonniers	
Peypard Laurence	15 rue de la Loire	
BOURGEOIS Jacques	7 Place du Curier	
DATTEN Jean-Christophe	28 rue de l'hopice	
SABATIER Séverine	6 rue de l'hopice	
VALEYRE Véronique	10 rue du Prieure'	
Haremdangok Audrey	14 rue du poiret	
CADIER Frédérique	5 bis Av. de la Gare	
DEJUN Laurence	18 rue de la Loire	
LA FONT M. Françoise	10 Rue de la Loire	
TAVIEAU Sébastien	2A Rue des ALLIÈRES	
Vivant WFFREDA	17 Rue des ALLIÈRES	
Pouilly Myriam	22 Avenue de Firmigny	
Veret Clara	22 Avenue de Firmigny	
myriam Pouilly	13 avenue de Firmigny	

Mamuel GOMES	116 rue impasse de Broni	Gomes
Corinne SOUBRIER	49 Impasse le Brouilli	Soubrier
M ^{me} JARRI Schopira. M	125 Rue du Brouilli 35 impasse des métiers	JARRI
MONCHAUVET.D.	5, rue du Brouilli	Monchavet
MEVIAL	23, rue du Brouilli	Mevial
CHAPUIS	230 rue du Brouilli	Chapuis
PENNING. O	rue du Brouilli	Penning
MICHON Richardel	96 Rue des Ormes	Michon
SOUBEYRE Nicolas	102 Rue des Ormes	Soubeyre
CHARROIN Sylvie	63 rue des Ormes	Charroin
CHARROIN Pascal	63 rue des Ormes	Charroin
GAUBERT	59, rue des Ormes 43110 Auzac	Gaubert
FERRAUD	130 av. de Verdun 43110 Auzac	Ferraud
HAMDAROU	130 av. de Verdun 43110 Auzac	Hamdarou
Jouin	130 avenue de Verdun	Jouin
Zeeli	130 Avenue de Verdun	Zeeli
Ville	130 Avenue de Verdun	Ville
Caldeira	130 Avenue de Verdun	Caldeira

Vaïene JURINE	13 Avenue de Firminy	
Maxime JURINE	13 Avenue de Firminy	
Noémie SABATIER	556 route du Cortical	
Daniel Chovel	3 rue des Chapriens	
Préostorne Guercielle	5 Rue du 19 mars 1962	
FAURE Cardère	86 rue de La bedouire	
COIBES DAMIEN	86 rue de La bedouire	
FOURNEL Genevieve	Chemin des rameaux	
FILLOUZEAU Christiane et Martine	184 Chemin des Rameaux	
FERRIN Joëlle	156 Chemin des Rameaux	
PERRIN JP	154 Chemin des Rameaux	
DUNET Veronique	3 impasse 43110 des messages avec	
SABATIER Christophe	117 Rue des Roures 43110 Avec l'oise	
FADRAND Philippe	196, rue des Noyers 43110 Avec l'oise	
PAGE Aurélien	258 Chemin des Rameaux - Avec l'oise	

Famille Freyssinet Pasciuto
43 avenue de Firminy
43110 Aurec sur Loire

Monsieur le commissaire enquêteur Yves Chavent
Mairie d'Aurec sur Loire

Monsieur,

Nous vous sollicitons à nouveau, concernant le projet de la municipalité relatif au déclassement du domaine public de la « place de la Fontaine ». Nous avons relevé des incohérences géographiques concernant cet espace public.

Tout d'abord, nous avons constaté que le nom de cet espace était indiqué de manière manuscrite et "arbitraire" sur la pièce "*plan cadastral et vue aérienne*" fournie par la mairie dans le dossier de présentation (copie ci-jointe). Or il s'avère, qu'après vérification du cadastre (extrait ci-joint en date du 03/04), **la place de la Fontaine n'apparaît pas et n'a pas d'intitulé**: elle ne semble donc pas exister en tant que telle.

Ensuite, nous avons également relevé que, dans la pièce "*plan provisoire géomètre*", toujours fournie par la mairie dans le dossier de présentation, **l'avenue de Verdun apparaît jouxtant l'espace à déclasser**(copie ci-jointe). Or, cette rue se situe près de la caserne des pompiers, et n'a aucun lien avec l'espace public concerné par l'enquête.

Ceci, vous le comprendrez bien, porte à confusion et entrave la bonne compréhension géographique du projet.

Nous vous remercions de prendre en compte nos remarques et observations et de prendre les dispositions que vous jugerez adéquates.

Famille Freyssinet Pasciuto

Courrier en copie à:

Sous préfecture d'Yssingeaux
22 rue Alsace Lorraine
BP 35 43201
Yssingeaux Cedex

Département :
HAUTE LOIRE

Commune :
AUREC SUR LOIRE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

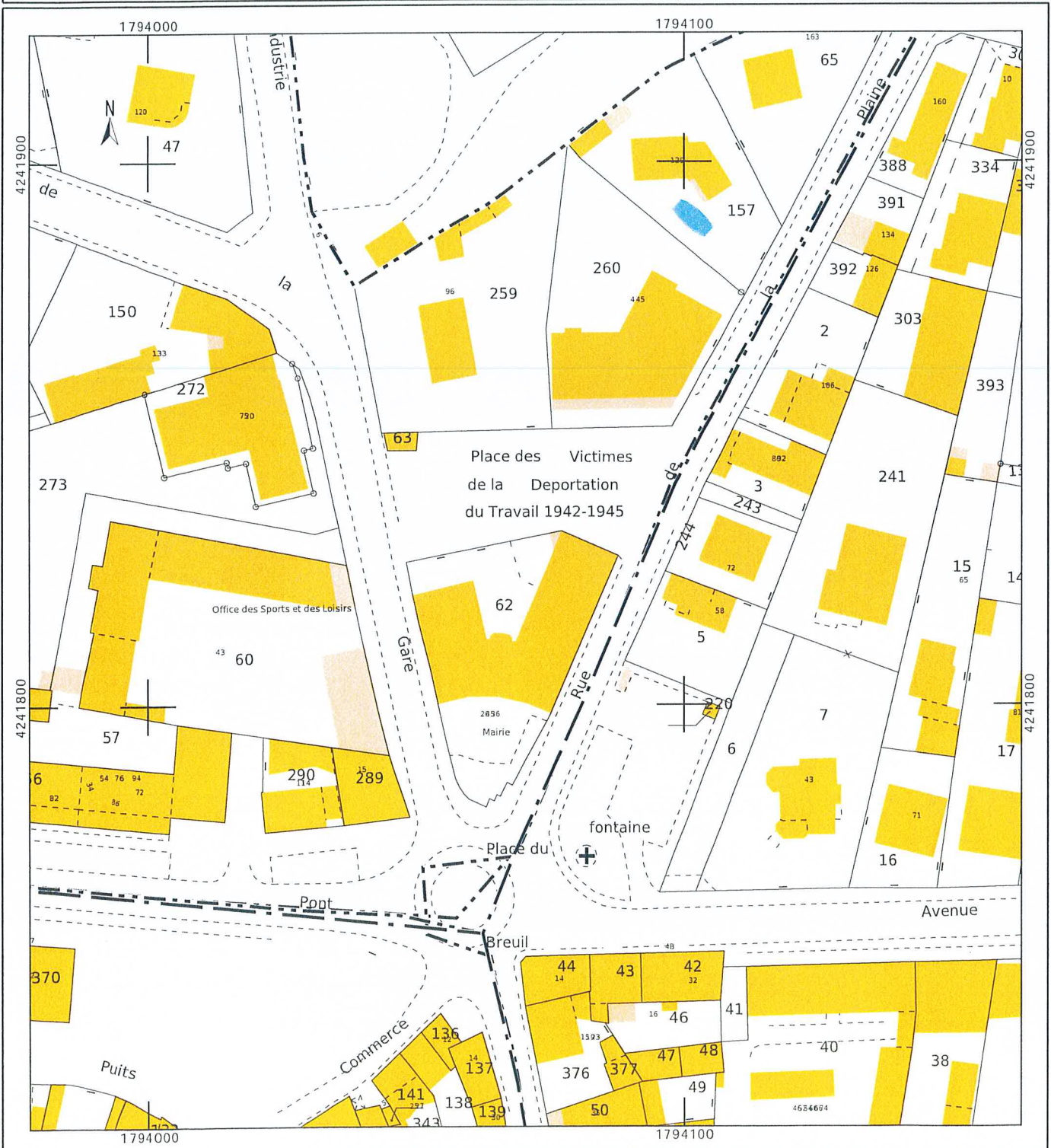
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF
1 Rue Alphonse Terrasson BP 10342
43012
43012 Le Puy en Velay Cedex
tél. 04 71 09 83 38 -fax
sdif43@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

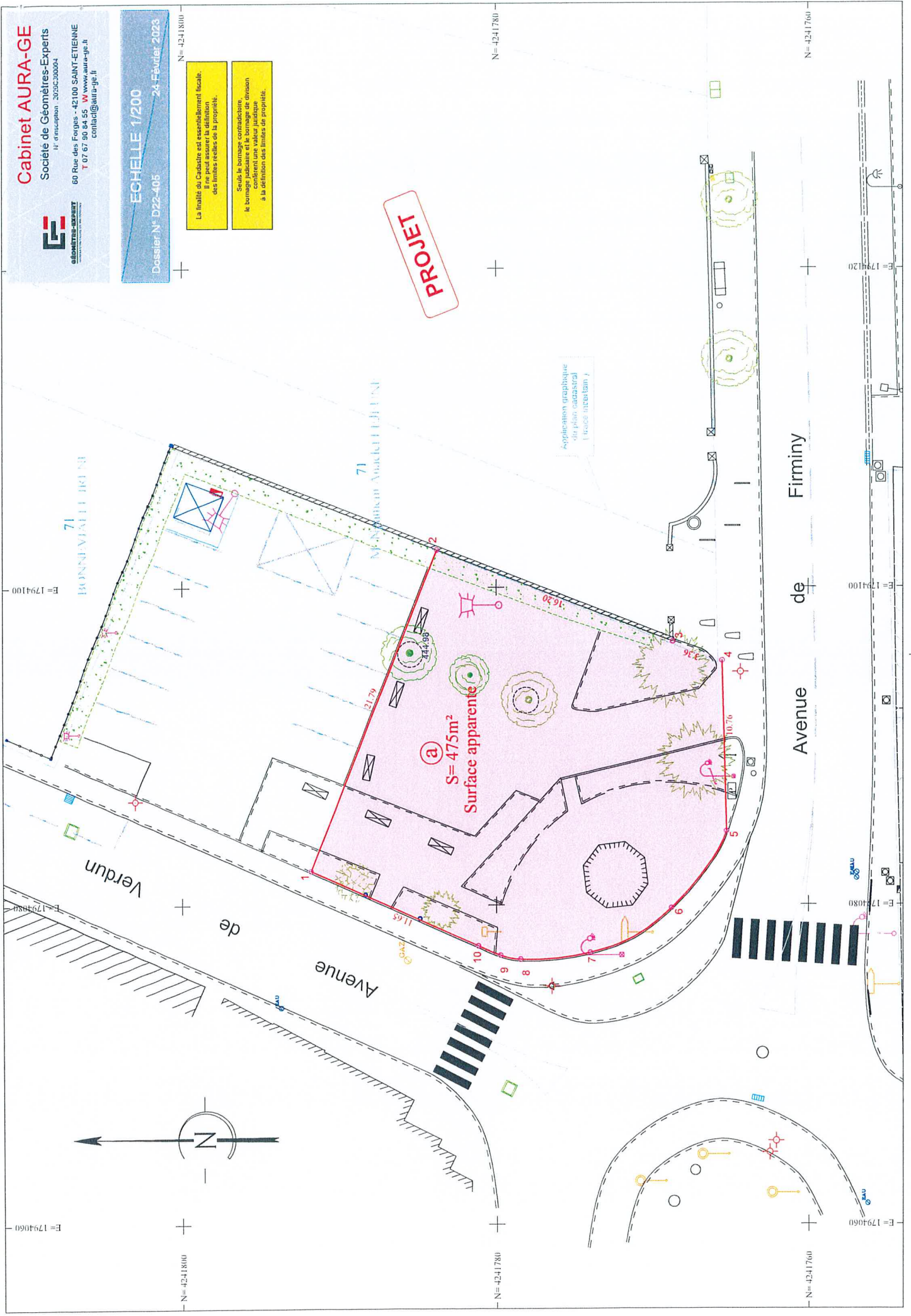


La finalité du Cadastre est essentiellement fiscale, il ne peut assurer la définition des limites réelles de la propriété.

Seuls le bornage contradictoire, le bornage judiciaire et le bornage de division confèrent une valeur juridique à la définition des limites de propriété.

PROJET

Application graphique « du plan cadastral » (facade adjacentes)



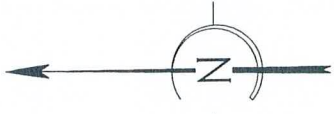
71 BONNEVILLE BRUN

71 MONTMIRAIL VOAKELLE FUM

Avenue de Firminy

Avenue de Verdun

Avenue de Verdun



E= 1794060

N= 4241800

N= 4241780

N= 4241760

E= 1794100

E= 1794100

E= 174080

E= 1794060

E= 1794120

N= 4241760

N= 4241780

N= 4241800